

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 84/481 du 23.5.84

SPE (R)

Portant intégration dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nomination de certaines personnes en qualité d'Assistants de 1ère classe

VISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

C.E.:

- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires en République Populaire du Congo ;
Vu l'Ordonnance 29/71 du 14 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance 9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 14 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance 034/77 du 28 juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif 81/015 du 26 janvier 1981 modifiant le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret 67/50/FP-BE du 24 février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière Administrative et reclassements ;
Vu le Décret 62/130 du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les certificats de prise de service n°s 491, 3313, 2934 et 3000/UMNG/SG/DPAAD des 23/12/82, 1/12/82, 10/11/82 et 15/11/1982 ;
Vu les Dossiers de candidature aux postes d'Enseignants à temps plein présentés par les intéressés.

D E C R E T E :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 12 (nouveau) du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 susvisé, les personnes ci-dessous désignées, sont recrutées à l'Université Marien NGOUABI, intégrées dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nommées suivant le tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOMES	GRADE	INDICE	DATE DE PRISE D'EFFET
NSIKA-MIKOKO Elie	5/1/53 à KOLO Dispensaire	Doct. 3 ^o Cycle Spéc. Amélioration des Planètes, dél. par l'Univ. de Paris XI Centre d'Orsay, le 5 /1/82	As. Stag. de 1 ^{ère} Classe	1110	15/11/82
KOUMKOU Charles Th.	1/8/50 à B/ville	Doct. 3 ^o Cycle "Philosophie" dél. par l'Université de Tours, le 22 janvier 1982	As. Stag. de 1 ^{ère} classe	1110	30/10/82
ONDONGO François	Vers 1951 à Akabi Terre Boubée, Dist. d'Abala.	Doct. 3 ^{ème} cycle Spéc. Hist. et Théorie des formes de l'Educat. dél. par l'Université des Sces Humaines de Strasb. le 29 juin 82	As. Stag. de 1 ^{ère} Classe	1110	8/10/82
SOUNGOUA Jean-M.	6/03/1953 à B/ville	Doct. 3 ^{ème} cycle en Etudes Afro-Américaines et du Tiers Monde Anglophone: Option: Litt. des pays Anglophones, dél. par l'Univ. de Paris III, le 21/12/1982.	As. Stag. de 1 ^{ère} Classe	1110	12/10/82

Mme GALLOY Martine Rénée	11/11/1953 à Pte-Noire	Doct. de 3 ^o Cycle en Étude-Assistant des Anglophones : Opt. de Civilisation Américaine et Études du Tiers Monde Anglophone, déli- vré par l'Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, le 27 juillet 1982.	Assist. Stag. de 1 ^o Classe	1110	119/10/82
Mr. SOUNGA Jean Didier-Noël	12/12/1952 à Bessongo B/ville	Doct. de 3 ^o Cycle de Géologie Appliquée déli- vré par l'Université de Paris VII le 13 Juillet 1982.	Assist. Stag. de 1 ^o Classe	1110	106/10/82
Mlle NANITELAMIO Jeanne	21/12/1950 à B/ville	Doct. de 3 ^o Cycle Spéc. Psychologie So- ciale des Processus de groupe de l'Éducation et de la Formation des Connaissances: Opt.: Psychologie Sociale délivré par l'Univer- sité de Paris X, le 8 Juillet 1982.	Assist. Stag. de 1 ^o Classe	1110	15/9/82



Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates sus-indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 23 Mai 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale

Le Ministre des-Finances

Antoine NDINGA-OBA.-

Itihi Gogétoumba -LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBE MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- PM/Cab.:	2
- SGCM/BC.:	2
- MEN/Cab.:	2
- DGTFP.:	3
- DAAF.:	2
- JORPC.:	1
- UMNG.:	20
- Intéressés:	6
- F.Scem.:	1
- FLSH.:	1.1